

# Référentiel de l'enseignement d'histoire-géographie – éducation civique pour les classes de troisième à dispositifs particuliers, adapté à la Polynésie française

Paru au Bulletin Officiel de l'Éducation nationale  
n° 42 du 14 novembre 2013  
(note de service n° 2013-175 du 13-11-2013)

**Les élèves des classes dites « à dispositifs particuliers » (dont les classes de troisième prépa-professionnelles) présentent le Diplôme National du Brevet de la série professionnelle**

## En application à compter de la date de publication

L'enseignement en troisième à dispositifs particuliers s'intègre à la cohérence d'ensemble des programmes du collège et du socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Le professeur prend ainsi appui sur les acquis des années antérieures en termes de connaissances, de capacités et de démarches. Le référentiel d'enseignement en histoire-géographie-éducation civique, fondé sur les programmes de troisième de collège (B.O.E.N. n°42 du 14 novembre 2013), propose un **parcours de formation des élèves** dans chacune des disciplines et explicite les objectifs d'apprentissage tout en laissant une large initiative au professeur dans le choix des démarches. Comme dans les classes précédentes, il importe cependant de privilégier un enseignement vivant, concret, qui favorise la réflexion tout en suscitant l'intérêt des élèves.

**Le professeur veille à mobiliser des repères chronologiques, spatiaux et notionnels acquis dans les classes antérieures.** Les élèves doivent connaître et utiliser les repères chronologiques et spatiaux répertoriés dans la liste élaborée en vue de l'examen et mentionnés dans le programme. Ils doivent connaître et utiliser les notions majeures introduites pendant l'ensemble de la scolarité obligatoire. Les pratiques de classe doivent intégrer des situations d'apprentissage qui le permettent.

**Le référentiel reprend l'ensemble des capacités sur lesquelles les élèves ont travaillé depuis la classe de sixième**, l'année de troisième constituant l'aboutissement de ces apprentissages pour la scolarité obligatoire. Il doit permettre également de préparer les élèves à la poursuite d'études dans l'enseignement professionnel. Les attendus en fin de troisième sont définis par la rubrique « connaissances et capacités » du référentiel, qui intègre les exigences du socle commun. Ces capacités sont pour l'histoire et la géographie : localiser et situer dans l'espace et dans le temps, décrire, identifier, raconter, caractériser. L'accent est mis sur la pratique de différents langages : maîtrise de l'expression écrite et orale, tâches simples de cartographie en géographie. Le professeur accordera une attention particulière à la nécessité d'entraîner les élèves au travail d'écriture. En classe de troisième, on poursuit le travail d'analyse de documents : celui-ci doit aller au-delà du simple prélèvement d'informations. Le professeur doit guider les élèves dans la recherche du sens du document et les initier, autant qu'il est possible, à porter un regard critique sur le document. **Le Vade-Mecum des capacités en histoire-géographie-éducation civique** (disponible sur Éduscol) définit les capacités travaillées dans ces disciplines, propose une progressivité des apprentissages pour chacune d'elles, ainsi que des situations de classe adaptées. **Le professeur doit bâtir et mettre en œuvre ses leçons en mobilisant des démarches variées** choisies en fonction du sujet qu'il aborde et des objectifs d'apprentissage qu'il se fixe. **Les élèves ont été largement initiés aux démarches inductives** (étude de cas en géographie, entrée dans le thème en histoire, mise en situation en éducation civique). Celles-ci permettent une initiation aux raisonnements géographique et historique. En éducation civique, elles favorisent le passage du vécu, lié à l'étude d'une situation, aux règles qui organisent la vie en collectivité, et celui du particulier à l'universel. Le référentiel invite à poursuivre ces démarches.

**Les apprentissages liés à l'utilisation du numérique par les élèves se construisent progressivement sur les quatre années du collège**, en cohérence avec les autres disciplines. En classe de troisième, il convient d'intégrer dans les pratiques et les apprentissages un certain nombre d'utilisations possibles du numérique, en fonction du projet pédagogique du professeur et des équipements disponibles dans l'établissement.

# Histoire 27 heures

## LE MONDE DEPUIS 1914

À l'école primaire, les élèves ont abordé le vingtième siècle et notre époque, en privilégiant le retentissement national des grands événements. Le programme de troisième approfondit et élargit cette étude. Il dégage les grandes lignes de force de l'histoire du monde depuis 1914 : le cadre géopolitique général, d'abord centré sur l'Europe au temps des guerres et des régimes totalitaires, s'inscrit depuis 1945 dans une dimension mondiale. Dans ce cadre, une approche de l'histoire politique de la France permet d'éclairer la réflexion, conduite en éducation civique, sur les institutions et la citoyenneté républicaines.

À ce stade de la scolarité, et en cohérence avec le travail conduit sur les compétences du socle commun, les élèves acquièrent les repères fondamentaux du monde contemporain, les notions et le vocabulaire nécessaires à sa compréhension, et travaillent sur les capacités associées à l'enseignement de l'histoire. **Ces deux capacités (analyse de documents et maîtrise de l'expression écrite et orale) concernent toutes les parties du programme.**

Tout au long du cursus de l'élève, le professeur d'histoire participe à **l'enseignement de l'histoire des arts** et intègre ses objectifs. Cet enseignement, qui s'appuie sur une démarche pluridisciplinaire, croise l'enseignement de l'histoire par les savoirs et savoir-faire qu'il convoque.

Au rythme de sa progression disciplinaire, aux moments de son choix, le professeur aborde avec ses élèves l'étude d'œuvres d'art relevant de différents domaines artistiques. Il ne s'agit pas de faire des cours « d'histoire de l'art », mais d'interroger les œuvres choisies en mobilisant les contenus et capacités de la discipline.

Il s'agit donc pour le professeur d'histoire d'amener l'élève à :

- identifier la nature d'une œuvre ;
- la situer dans le temps ;
- la décrire en utilisant un vocabulaire technique simple ;
- en expliquer le sens.

Par l'approche qu'il propose des œuvres d'art, le professeur d'histoire contribue à la transmission d'une culture, tout en faisant acquérir des repères historiques essentiels et en participant à une éducation au patrimoine.

En classe de troisième, les œuvres étudiées doivent amener les élèves à réfléchir au rapport que les arts entretiennent avec l'histoire contemporaine. Les suggestions faites en regard des thèmes au programme ne sont qu'indicatives.

*Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes, on prendra appui sur des exemples historiques locaux ou pris dans l'environnement régional.*

*Les adaptations apparaissent en gras et en italique.*

## I - Guerres mondiales et régimes totalitaires : 1914-1945 (horaire conseillé : 12 heures)

Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes dans chacun des trois thèmes qui suivent, on prendra appui sur des exemples historiques locaux ou pris dans l'environnement régional.

### Thème 1 - La Première Guerre mondiale, une guerre totale : 1914-1918 (horaire conseillé : 4 heures)

#### Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- situer dans le temps et dans l'espace le premier conflit mondial ;
  - décrire la violence de masse en s'appuyant sur un exemple ;
  - raconter les conditions de vie des soldats dans les tranchées ;
  - caractériser l'impact de la Première Guerre mondiale sur les sociétés (bilan humain et matériel, deuil collectif, commémorations) et sur l'organisation du monde (SDN, carte de l'Europe en 1919).
- On fait référence à l'implication des É.F.O. dans la Première Guerre mondiale.**

#### Repères

La Première Guerre mondiale : 1914-1918 ; **Bombardement de Papeete : 22 septembre 1914** ; Verdun : 1916 ; **envoi de contingents de soldats polynésiens en métropole (les « Poilus tahitiens ») : 1916** ; l'armistice : 11 novembre 1918.

#### Histoire des arts

Otto Dix, peintre des horreurs de la guerre ; des photographes et la guerre ; guerre et cinéma ; les écrivains et la guerre ; la statue commémorative, les monuments aux morts, etc.

### Thème 2 - Les régimes totalitaires dans les années 1930 (horaire conseillé : 4 heures)

#### Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- situer dans le temps chacun des deux régimes (soviétique, nazi) ;
  - décrire et expliquer les pratiques de ces deux régimes totalitaires (culte du chef, encadrement des sociétés, parti unique, terreur de masse).
- caractériser l'idéologie et le projet de société du régime soviétique et du régime nazi ;
- Au terme de l'étude de ces deux régimes, on attend que l'élève puisse **caractériser un régime totalitaire.**

#### Repères

La Révolution russe : 1917 ; Staline au pouvoir : 1924-1953 ; Hitler au pouvoir : 1933-1945.

#### Histoire des arts

L'architecture, témoin de la grandeur nationale : exposition universelle de 1937 : les pavillons allemand et soviétique ; la sculpture et l'homme nouveau ; l'art au service d'un projet politique : l'art officiel, l'art « dégénéré » ; l'image et la propagande totalitaire : affiches, cinéma, etc.

### Thème 3 - La Seconde Guerre mondiale, une guerre d'anéantissement : 1939-1945 (horaire conseillé : 4 heures)

#### Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- identifier, à l'aide d'une carte et d'une frise chronologique, la dimension planétaire et les temps forts du second conflit mondial ;
  - décrire quelques aspects de la guerre d'anéantissement (bombardements des villes, déplacements de population, massacres de masse, bombe atomique, recherche scientifique au service de la guerre) ;
  - décrire le processus de l'extermination des Juifs et des Tziganes (action des Einsatzgruppen, camps de la mort) ;
  - situer, sur une carte du monde, les Alliés, l'Allemagne et le Japon à la fin de la Seconde Guerre mondiale
- On fait référence à l'implication des É.F.O. dans la Seconde Guerre mondiale.**
- On insiste sur la guerre du Pacifique.**

#### Repères

La Seconde Guerre mondiale : 1939-1945 ; **bataillon du Pacifique à Bir Hakeim : 1942** ; fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe : 8 mai 1945 ; bombes atomiques sur Hiroshima et Nagasaki : août 1945.

#### Histoire des arts

L'art, mémoire de la déportation et des camps ; la Seconde Guerre mondiale en chansons ; les artistes face à la guerre, etc.

## II - La vie politique en France (horaire conseillé : 7 heures)

Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes dans chacun des deux thèmes qui suivent, on prendra appui sur des exemples historiques locaux ou pris dans l'environnement régional.

### Thème 1 - Effondrement et refondation républicaine (1940-1946) (horaire conseillé : 4 heures)

#### Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- **décrire** quelques aspects de la politique du régime de Vichy, révélateurs de son idéologie ;
- **raconter** comment le général de Gaulle et les résistants s'opposent à l'occupant et au régime de Vichy ;
- **décrire** les principales mesures prises dans les domaines politique, économique et social à la Libération.

**On rappelle que le choix entre collaboration et Résistance a touché aussi les É.F.O.**

#### Repères

Appel du général de Gaulle : 18 juin 1940 ; **ralliement des EFO à la France libre : 2 septembre 1940** ; régime de Vichy : 1940-1944 ; Libération de la France, rétablissement de la République (la IV<sup>ème</sup>), droit de vote des femmes, Sécurité sociale : 1944-1945 ; **les EFO deviennent un T.O.M. : 1946.**

#### Histoire des arts

L'image et le régime de Vichy : affiches et cinéma ; Vichy et le renouveau du folklore et des musiques populaires et régionales ; la chanson et le culte du Maréchal ; cinéma et représentation de la Résistance, etc...

### Thème 2 - La cinquième République (horaire conseillé : 3 heures)

#### Connaissances et capacités

Cette étude, conduite en lien étroit avec la partie 2 d'éducation civique, doit permettre à l'élève de :

- **citer** quelques grands choix politiques du général de Gaulle pendant la période 1958-1969 (institutions, décolonisation, volonté de réaffirmer la puissance française) ;
- **citer** quelques réformes sociétales importantes (majorité à 18 ans, légalisation de l'IVG, abolition de la peine de mort, etc.) mises en œuvre par les successeurs du général de Gaulle.

**On évoquera l'évolution statutaire de la Polynésie française dans cette période.**

#### Repères

**Les EFO deviennent la Polynésie française ; 1957** ; La fondation de la V<sup>ème</sup> République : 1958 ; Les années de Gaulle : 1958-1962 ; les années Mitterrand : 1981-1995 ; **statut d'autonomie interne : 1984** ; les années Chirac : 1995-2007.

#### Histoire des arts

Les photographies présidentielles, mises en scène de la fonction présidentielle ; la caricature et de Gaulle ; art et dénonciation de la société de consommation, etc...

## III - Une géopolitique mondiale (horaire conseillé : 8 heures)

Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes dans chacun des deux thèmes qui suivent, on prendra appui sur des exemples historiques locaux ou pris dans l'environnement régional.

### Thème 1 - La décolonisation (horaire conseillé : 4 heures)

#### Connaissances et capacités

Cette étude doit permettre à l'élève de :

- **situer sur une carte** les grands empires coloniaux en 1945 ;
- **situer dans le temps** la principale phase de la décolonisation ;
- **décrire**, à partir de l'exemple de l'Algérie, une forme de décolonisation.

**On n'oublie pas que la décolonisation a également touché l'Océanie.**

**On abordera l'évolution de la société polynésienne dans cette période.**

#### Repères

Principale phase de la décolonisation : 1947-1962

#### Histoire des arts

Chanson et mémoire de la guerre d'Algérie ; la colonisation dénoncée (peintures, caricatures, affiches) : regards de cinéastes sur la guerre d'Algérie, etc.

**Thème 2 - De la Guerre froide au monde d'aujourd'hui (horaire conseillé : 4 heures)**

**Connaissances et capacités**

**Cette étude doit permettre à l'élève de :**

- **situer dans le temps** les grandes phases des relations internationales de 1945 à nos jours ;
  - **raconter** ce qu'a été la guerre froide à partir de la situation de l'Allemagne ou de Berlin ;
  - **repérer** les blocs au moment de la Guerre froide ;
  - **citer** une étape de la construction européenne ;
  - **situer sur une carte** les principaux acteurs des relations internationales (grandes puissances, siège de l'Onu) ;
- On évoque l'importance de la force nucléaire et le développement des expérimentations dans le Pacifique.**

**Repères**

Le Mur de Berlin : 1961-1989.

**Installation du C.E.P. en Polynésie française : 1963 ; première explosion nucléaire en Polynésie française : 1966 ; dernier tir nucléaire en Polynésie française : janvier 1996**

Les Traités de Rome : 1957; traité de Maastricht : 1992 ; l'euro monnaie européenne : 2002.

**Histoire des arts**

La Guerre froide en affiches ; regards de cinéastes sur la Guerre froide, etc.

À la fin de la scolarité obligatoire, l'élève doit connaître et savoir utiliser les repères historiques suivants (les repères étudiés à l'école primaire figurent en italiques) :

*Les repères adaptés à la Polynésie française figurent en gras et en italique.*

<i>Dates</i>	<i>Repères</i>
III <sup>e</sup> millénaire av. J.-C.	Les premières civilisations
VIII <sup>e</sup> siècle av. J.-C.	Homère, fondation de Rome, début de l'écriture de la Bible
Ve siècle av. J.-C.	Périclès
<b>300-200 av. JC</b>	<b><i>Migrations polynésiennes à partir des Tonga, Samoa vers les îles de la Société et les Marquises</i></b>
52 av. J.-C.	<i>Jules César et Vercingétorix, Alésia</i>
I <sup>er</sup> siècle	Début du christianisme
I <sup>er</sup> et II <sup>e</sup> siècles	« Paix romaine »
622	l'Hégire
800	<i>Le couronnement de Charlemagne</i>
X <sup>e</sup> -XII <sup>e</sup> siècles	L'âge des églises romanes
1096-1099	Première croisade
XII <sup>e</sup> -XV <sup>e</sup> siècles	L'âge des églises gothiques
1492	<i>Premier voyage de Christophe Colomb</i>
<b>XIV<sup>e</sup>/XV<sup>e</sup> siècles</b>	<b><i>Nouvelle-Zélande, dernière terre peuplée par les Polynésiens</i></b>
XV <sup>e</sup> -XVI <sup>e</sup> siècles	La Renaissance
1598	<i>L'édit de Nantes</i>
<b>Fin du XVI<sup>e</sup> siècle</b>	<b><i>Passage des Espagnols aux Marquises</i></b>
1661-1715	<i>Louis XIV, Versailles</i>
Milieu du XVIII <sup>e</sup> siècle	L'Encyclopédie
<b>1767</b>	<b><i>Découverte de Tahiti par Wallis</i></b>
<b>1768</b>	<b><i>Voyage de Bougainville à Tahiti</i></b>
<b>1769</b>	<b><i>Cook à Tahiti</i></b>
1789-1799	La Révolution française : 14 juillet 1789 : prise de la Bastille ; août 1789 : Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen ; septembre 1792 : Proclamation de la République.
<b>5 mars 1797</b>	<b><i>Arrivée de la London Missionary Society à Tahiti</i></b>
1799-1815	Le Consulat et l'Empire ; 1804 : Napoléon I <sup>er</sup> empereur des Français
1815	Le congrès de Vienne
<b>1815</b>	<b><i>Bataille de Fei Pi</i></b>
1815-1848	Monarchie constitutionnelle en France
<b>1819</b>	<b><i>Code Pomare</i></b>
<b>1842</b>	<b><i>Protectorat français sur Tahiti</i></b>
<b>1844-1846</b>	<b><i>Guerre franco-tahitienne</i></b>
1848-1852	La Seconde République, 1848 : établissement du suffrage universel masculin, abolition de l'esclavage
1852-1870	Le Second Empire (Napoléon III)
1870-1940	La Troisième République
<b>1880</b>	<b><i>Annexion du royaume Pomare</i></b>
1882	<i>Jules Ferry et l'école gratuite, laïque et obligatoire</i>
1894-1906	Affaire Dreyfus

<i>Dates</i>	<i>Repères</i>
1905	<i>Loi de séparation des Églises et de l'État</i>
1914-1918	La Première Guerre mondiale ; 1916 : Verdun ; 11 novembre 1918 : Armistice de la Grande Guerre
<b>22 septembre 1914</b>	<b><i>Bombardement de Papeete</i></b>
<b>1916</b>	<b><i>Envoi de contingents de soldats polynésiens en métropole (les « Poilus tahitiens »)</i></b>
1917	La révolution russe
1924-1953	Staline au pouvoir
1933-1945	Hitler au pouvoir
1939-1945	La Seconde Guerre mondiale, 8 mai 1945 : fin de la Seconde guerre mondiale en Europe ; Août 1945 : Hiroshima et Nagasaki
<i>18 juin 1940</i>	<i>Appel du général de Gaulle</i>
<b>2 septembre 1940</b>	<b><i>Ralliement des ÉFO à la France libre</i></b>
1940-1944	Le Régime de Vichy
<b>1942</b>	<b><i>Bataillon du Pacifique à BirHakeim</i></b>
1944-1945	Libération de la France, rétablissement de la République (la IV <sup>e</sup> ), <i>droit de vote des femmes</i> , Sécurité sociale
<b>1946</b>	<b><i>Les ÉFO deviennent un T.O.M.</i></b>
1961-1989	Le Mur de Berlin
1947-1962	Principale phase de la décolonisation
1957	Les traités de Rome
<b>1957</b>	<b><i>Les ÉFO deviennent la Polynésie française</i></b>
1958-1969	Les années de Gaulle ; 1958 <i>fondation de la Ve République</i>
<b>1963</b>	<b><i>Installation du C.E.P. en Polynésie française</i></b>
<b>1966</b>	<b><i>Première explosion nucléaire en Polynésie française</i></b>
1981-1995	Les années Mitterrand
<b>29 juin 1984</b>	<b><i>Statut d'autonomie interne</i></b>
1992	Le traité de Maastricht
1995-2007	Les années Chirac
<b>Janvier 1996</b>	<b><i>Dernier tir nucléaire en Polynésie française</i></b>
2002	<i>L'euro monnaie européenne</i>

# Géographie 27 heures

## LA FRANCE ET L'EUROPE DANS LE MONDE D'AUJOURD'HUI

L'enseignement de la géographie en troisième à dispositifs particuliers vise à permettre aux élèves de connaître le pays dans lequel ils vivent et comprendre le contexte européen et mondial dans lequel il est placé. Le programme est donc consacré à **l'étude de la France et de l'Union européenne**.

Le référentiel propose une entrée par les territoires et leurs habitants. La France est ensuite envisagée comme un espace de production aménagé, ouvert sur l'Europe et le monde. L'Union européenne et le rôle mondial de la France sont l'objet de la troisième partie.

Le professeur met en œuvre une démarche par **étude de cas** et initie les élèves à un **raisonnement géographique**. Il utilise, chaque fois que cela est pertinent, **les grilles de lecture du monde** introduites en classes de cinquième et de quatrième : **développement durable et mondialisation**. Les études de cas permettent d'identifier les acteurs et leurs stratégies, de décrire les éléments structurant les territoires et d'expliquer les enjeux qui s'y rattachent. Elles sont indissociables d'une mise en perspective à l'échelle nationale ou européenne dont l'objectif est de fixer des repères spatiaux et notionnels. Pour localiser et situer, pour décrire et expliquer, les élèves manient cartes et images, de tous types et à toutes les échelles, en utilisant régulièrement les ressources fournies par les technologies de l'information et de la communication. **L'analyse de documents et la maîtrise de l'expression écrite et orale concernent toutes les parties du programme**. La réalisation de croquis simples est intégrée aux démarches d'apprentissage.

*Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes, on prendra appui sur des exemples géographiques locaux ou pris dans l'environnement régional.*

*Les adaptations apparaissent en gras et en italique.*

### I - Habiter la France (horaire conseillé : 9 heures)

*Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes pour chacun des deux thèmes qui suivent, on prendra appui sur des exemples géographiques locaux ou pris dans l'environnement régional.*

#### Thème 1 - Le territoire national et sa population (horaire conseillé : 4 heures)

##### Connaissances et capacités

**Cette étude doit permettre à l'élève de :**

- **localiser et situer** le territoire métropolitain et ultramarin en Europe et sur le planisphère ;
- **localiser et situer** les principaux éléments du relief, les fleuves, les domaines bioclimatiques, les façades maritimes ;
- **décrire** la répartition de la population sur le territoire et les mobilités spatiales de cette population (à l'échelle nationale) ;
- **compléter un croquis** simple de la répartition spatiale de la population et de ses dynamiques.

**On donnera toute sa place à l'étude du territoire de la Polynésie française.**

##### Repères

- Le territoire français (métropole et outre-mer).
- La France en Europe et dans le monde.
- Le relief, les grands fleuves, les domaines bioclimatiques, les façades maritimes du territoire métropolitain.
- La Polynésie française**
- Les cinq archipels de la Polynésie française**



**Thème 2 – De la ville à l'espace rural, un territoire sous influence urbaine (horaire conseillé : 5 heures)**

<b>Connaissances et capacités</b>  <b>Cette étude doit permettre à l'élève de :</b> - <b>caractériser</b> , à partir d'une étude de cas, ce qu'est un espace urbain ou un espace rural ; - <b>connaître et utiliser</b> les termes suivants : agglomération, croissance urbaine, péri-urbanisation ; - <b>décrire</b> une transformation de l'espace rural proche par le processus d'étalement urbain ; - <b>localiser</b> les dix premières agglomérations sur une carte de France.	<b>Repères</b>  Les dix premières agglomérations françaises.
--	--

**II - Aménagement et développement du territoire français (horaire conseillé : 9 heures)**

*Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes pour chacun des deux thèmes qui suivent, on prendra appui sur des exemples géographiques locaux ou pris dans l'environnement régional.*

**Thème 1 - L'organisation du territoire français (horaire conseillé : 4 heures)**

<b>Connaissances et capacités</b>  <b>Cette étude doit permettre à l'élève de :</b> - <b>décrire</b> les disparités du territoire métropolitain et ultramarin ; - <b>décrire, à partir d'une étude de cas</b> , le poids et le rayonnement particuliers de la région Ile-de-France ; - <b>compléter un croquis</b> simple de l'organisation du territoire métropolitain (métropoles, axes majeurs, ouvertures).	<b>Repères</b>  Les régions françaises.
--	---

**Thème 2 - Les espaces productifs (horaire conseillé : 5 heures)**

<b>Connaissances et capacités</b>  <b>Cette étude doit permettre à l'élève de :</b> - <b>décrire et reconnaître</b> des paysages agricole, industriel, de services (complexe touristique, centre d'affaires) ; <b>On évoquera ici un exemple d'espace touristique ou de loisirs pris en Polynésie française.</b> - <b>identifier, à partir d'une étude de cas</b> , les aménagements favorables à l'implantation et au développement d'un espace productif.	<b>Repères</b>  Les grandes régions industrielles, agricoles ou touristiques françaises.
--	--

**III - La France et l'Union européenne (horaire conseillé : 9 heures)**

*Chaque fois que cela est possible et justifié par les programmes pour chacun des deux thèmes qui suivent, on prendra appui sur des exemples géographiques locaux ou pris dans l'environnement régional.*

**Thème 1 - Réalités de la puissance de l'Union européenne (horaire conseillé : 5 heures)**

<b>Connaissances et capacités</b>  <b>Cette étude doit permettre à l'élève de :</b> - <b>caractériser</b> l'Union européenne comme une union d'États ; - <b>citer</b> quelques aspects de l'intégration de la France dans l'Union européenne (pays fondateur, membre de l'espace Schengen, de la zone euro) ; - <b>identifier et décrire</b> un contraste économique et social à l'intérieur de l'Union européenne ; - <b>situer</b> l'Union européenne parmi les pôles de puissance mondiaux, à partir de planisphères thématiques (PIB, IDH, etc.).	<b>Repères</b>  Les États de l'Union européenne et leurs capitales. Localisation des villes où siègent les principales institutions de l'Union européenne. Les principales métropoles européennes.
---	--

Thème 2 - La France, une influence mondiale (horaire conseillé : 4 heures)	
<p><b>Connaissances et capacités</b></p> <p>Cette étude doit permettre à l'élève de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- localiser le territoire français ultramarin ;</li> <li>- caractériser son influence mondiale à travers des exemples.</li> </ul> <p><b>On n'oubliera pas d'évoquer ici les liens entre l'Union européenne et les territoires ultramarins français comme la Polynésie française.</b></p>	<p><b>Repères</b></p> <p>Les territoires d'outre-mer. Les principaux espaces de la francophonie.</p>

À la fin de la scolarité obligatoire, l'élève doit être capable de localiser et situer les repères suivants (les repères étudiés à l'école primaire figurent en italiques) :

*Les repères adaptés à la Polynésie française figurent en gras et en italique.*

- *Les continents et les océans, les grands fleuves, les grands traits du relief (principales chaînes de montagnes et grandes plaines) et les principales zones climatiques de la planète ;*
- *les principaux foyers de peuplement et les espaces faiblement peuplés de la planète ; les cinq États les plus peuplés du monde ;*
- *les dix métropoles mondiales les plus peuplées et les pays où elles se situent ;*
- *trois pays parmi les plus pauvres du monde, trois grands pays émergents, les trois principaux pôles de puissance mondiaux ;*
- *deux grandes aires de départ et deux grandes aires d'arrivée des migrants dans le monde ;*
- *deux espaces touristiques majeurs dans le monde ;*
- *les mégapoles (Nord-Est des États-Unis, Japon, Europe) ;*
- *le territoire de la France (métropolitain et ultramarin) ;*
- ***l'Océanie et la Polynésie française ;***
- ***les cinq archipels de la Polynésie française (îles de la Société, Tuamotu, Marquises, Australes, Gambier) ;***
- ***Sydney, Auckland ;***
- ***la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna ;***
- ***le Chili, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Fidji ;***
- *les principaux espaces de la francophonie ;*
- *les montagnes, les grands fleuves, les domaines bioclimatiques et les façades maritimes du territoire national ;*
- *les dix premières aires urbaines du territoire français (les principales villes) ;*
- *les Régions françaises ;*
- *les États de l'Union européenne et leurs capitales ;*
- *les villes où siègent les institutions de l'Union européenne ;*
- *les dix principales métropoles européennes.*

## Programme d'enseignement moral et civique pour l'école élémentaire et le collège (cycles 2, 3 et 4)

### Principes généraux

Articulés aux finalités éducatives générales définies par la loi du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, les axes principaux du programme d'enseignement moral et civique de l'école élémentaire au lycée se fondent sur les principes et les valeurs inscrits dans les grandes déclarations des Droits de l'homme, la Convention internationale des droits de l'enfant et dans la Constitution de la Ve République.

1. L'éducation morale n'est pas du seul fait ni de la seule responsabilité de l'école ; elle commence dans la famille. L'enseignement moral et civique porte quant à lui sur les principes et valeurs nécessaires à la vie commune dans une société démocratique. Il se fait dans le cadre laïque qui est celui de la République et de l'école. Ce cadre impose de la part des personnels de l'éducation nationale une évidente obligation de neutralité, mais celle-ci ne doit pas conduire à une réticence, voire une abstention, dans l'affirmation des valeurs transmises. Les enseignants et les personnels d'éducation sont au contraire tenus de promouvoir ces valeurs dans tous les enseignements et dans toutes les dimensions de la vie scolaire.
2. Cet enseignement a pour objet de transmettre et de faire partager les valeurs de la République acceptées par tous, quelles que soient les convictions, les croyances ou les choix de vie personnels. Ce sont les valeurs et les normes impliquées par l'acte même d'éduquer telle qu'une école républicaine et laïque peut en former le projet. Elles supposent une école à la fois exigeante et bienveillante qui favorise l'estime de soi et la confiance en soi des élèves, conditions indispensables à la formation globale de leur personnalité. Cet enseignement requiert de l'enseignant une attitude à la fois compréhensive et ferme. À l'écoute de chacun, il encourage l'autonomie, l'esprit critique et de coopération. Il veille à éviter toute discrimination et toute dévalorisation entre élèves.
3. Les connaissances et compétences à faire acquérir ne sont pas juxtaposées les unes aux autres. Elles s'intègrent dans une culture qui leur donne sens et cohérence et développe les dispositions à agir de façon morale et civique.
4. L'enseignement moral et civique a pour but de favoriser le développement d'une aptitude à vivre ensemble dans une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Il met en œuvre quatre principes a)- penser et agir par soi-même et avec les autres et pouvoir argumenter ses positions et ses choix (principe d'autonomie) b)- comprendre le bien-fondé des normes et des règles régissant les comportements individuels et collectifs, les respecter et agir conformément à elles (principe de discipline) c)- reconnaître le pluralisme des opinions, des convictions, des croyances et des modes de vie (principe de la coexistence des libertés) ; d)- construire du lien social et politique (principe de la communauté des citoyens).
5. L'enseignement moral et civique privilégie la mise en activité des élèves. Il suppose une cohérence entre ses contenus et ses méthodes (discussion, argumentation, projets communs, coopération...). Il prend également appui sur les différentes instances qui permettent l'expression des élèves dans les écoles et les collèges.
6. L'enseignement moral et civique doit avoir un horaire spécialement dédié. Mais il ne saurait se réduire à être un contenu enseigné « à côté » des autres. Tous les enseignements à tous les degrés doivent y être articulés en sollicitant les dimensions émancipatrices et les dimensions sociales des apprentissages scolaires, tous portés par une même exigence d'humanisme. Tous les domaines disciplinaires ainsi que la vie scolaire contribuent à cet enseignement.
7. Les connaissances et les compétences visées par l'enseignement moral et civique se construisent progressivement en lien avec la maturité de l'élève et son développement psychologique et social. Cela nécessite la reprise des objets enseignés et la consolidation des acquis en suivant des démarches diversifiées et adaptées à l'âge des élèves, afin que l'équipe puisse construire sur chacun des cycles une progression définie autour de quelques repères annuels.
8. Le caractère spécifique de l'enseignement moral et civique suppose la valorisation du travail en groupe ainsi que le recours à des travaux interdisciplinaires ; cet enseignement fait l'objet d'une évaluation qui porte sur des connaissances et des compétences mises en œuvre dans des activités personnelles ou collectives et non sur le comportement de l'élève.

### Finalités

Loin de l'imposition de dogmes ou de modèles de comportements, l'enseignement moral et civique vise à l'acquisition d'une culture morale et civique et d'un esprit critique qui ont pour finalité le développement des dispositions permettant aux élèves de devenir progressivement conscients de leurs responsabilités dans leur vie personnelle et sociale. Cet enseignement articule des valeurs, des savoirs et des pratiques.

## Valeurs

La morale enseignée à l'école est une morale civique en lien étroit avec les principes et les valeurs de la citoyenneté républicaine et démocratique. Ces valeurs sont la liberté, l'égalité, la fraternité, la laïcité, la solidarité, l'esprit de justice, le respect et l'absence de toutes formes de discriminations.

## Savoirs

Cet enseignement requiert l'appropriation de savoirs (littéraires, scientifiques, historiques, juridiques...). Il n'existe pas de culture morale et civique sans les connaissances qui instruisent et éclairent les choix et l'engagement éthiques et civiques des personnes.

## Pratiques

Développer les dispositions morales et civiques, c'est développer une disposition à raisonner, à prendre en compte le point de vue de l'autre et à agir. L'enseignement moral et civique est par excellence un enseignement qui met les élèves en activité individuellement et collectivement. Il n'est ni une simple exhortation édifiante, ni une transmission magistrale de connaissances et de valeurs. Il s'effectue, autant que possible, à partir de situations pratiques, dans la classe et dans la vie scolaire, au cours desquelles les élèves éprouvent la valeur et le sens de cet enseignement (conseils d'élèves, mise en scène de dilemmes moraux, jeux de rôles, débats réglés...).

## Architecture

La culture morale et civique comporte quatre dimensions, liées entre elles : une dimension sensible, une dimension normative, une dimension cognitive et une dimension pratique.

## La sensibilité

La sensibilité est une composante essentielle de la vie morale et civique : il n'y a pas de conscience morale qui ne s'émeuve, ne s'enthousiasme ou ne s'indigne. L'éducation à la sensibilité vise à mieux connaître et identifier ses sentiments et émotions, à les mettre en mots et à les discuter, et à mieux comprendre ceux d'autrui.

## Le droit et la règle

L'éducation au droit et à la règle vise à faire acquérir le sens des règles au sein de la classe, de l'école ou de l'établissement. Elle a pour finalité de faire comprendre comment, au sein d'une société démocratique, des valeurs communes s'incarnent dans des règles communes. Elle tient compte du fait que les qualités attendues des futurs citoyens sont destinées à s'exprimer dans un cadre juridique et réglementaire donné que ces mêmes citoyens peuvent faire évoluer.

## Le jugement

La formation du jugement moral doit permettre de comprendre et de discuter les choix moraux que chacun rencontre dans sa vie. C'est le résultat d'une éducation et d'un enseignement qui demandent, pour les élèves, d'appréhender le point de vue d'autrui, les différentes formes de raisonnement moral, d'être mis en situation d'argumenter, de délibérer en s'initiant à la complexité des problèmes moraux, et de justifier leurs choix. Les élèves sont des sujets dont l'autonomie ne peut être progressivement acquise que s'ils ont la capacité de veiller à la cohérence de leur pensée, à la portée de leurs paroles et à la responsabilité de leurs actions. Le développement du jugement moral, modulé selon les âges, fait appel de manière privilégiée aux capacités d'analyse, de discussion, d'échange, de confrontation des points de vue dans des situations problèmes. Il demande une attention particulière au travail du langage, dans toutes ses expressions écrites ou orales.

## L'engagement

On ne saurait concevoir un enseignement visant à former l'homme et le citoyen sans envisager sa mise en pratique dans le cadre scolaire et plus généralement la vie collective. L'école doit permettre aux élèves de devenir acteurs de leurs choix, et de participer à la vie sociale de la classe et de l'établissement dont ils sont membres. L'esprit de coopération doit être encouragé, la responsabilité vis-à-vis d'autrui mise à l'épreuve des faits.

## Organisation des tableaux

Les différentes dimensions de l'enseignement moral et civique se construisent de façon continue et progressive du début du cycle 2 jusqu'à la fin du cycle 4 en prenant appui sur le travail accompli à l'école maternelle. Les objectifs de formation sont donc, pour chaque dimension, identiques aux cycles 2, 3 et 4. Les compétences, connaissances, attitudes et objets d'enseignement mentionnés dans les colonnes précisent la progressivité de la formation de l'élève d'un cycle à l'autre.

<b>La sensibilité : soi et les autres</b>		
<b>Objectifs de formation</b>		
<b>1. Identifier et exprimer en les régulant ses émotions et ses sentiments.</b>		
<b>2. S'estimer et être capable d'écoute et d'empathie.</b>		
<b>3. Se sentir membre d'une collectivité.</b>		
Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a - Exprimer des sentiments moraux à partir de questionnements ou de supports variés et les confronter avec ceux des autres (proches ou lointains).	- Connaissance et reconnaissance de sentiments. - Connaissance et structuration du vocabulaire des sentiments moraux.	- Réflexions sur les différentes formes de racismes et de discriminations : partir d'une délibération du Défenseur des droits, d'un récit fictionnel ou de la vie quotidienne, de jeux de rôles, d'une recherche documentaire, d'œuvres artistiques, ou de la pratique de l'éducation physique et sportive.
2/a - Comprendre que l'aspiration personnelle à la liberté suppose de reconnaître celle d'autrui.	- Connaissance de soi et respect de l'autre, en lien avec l'éducation affective et sexuelle. - L'identité personnelle ; l'identité légale. - La question des addictions.	- La médiation scolaire : à partir d'une situation de tension dans une classe, travail mené par le professeur et le CPE avec le groupe d'élèves concernés, puis réflexion commune avec la classe (heure de vie de classe), puis travail écrit ou oral des élèves.
3/a - Comprendre la diversité des sentiments d'appartenance civiques, sociaux, culturels, religieux.	- Expressions littéraires et artistiques et connaissance historique de l'aspiration à la liberté. - La francophonie. - Sentiment d'appartenance au destin commun de l'humanité.	- Étude d'une action en faveur de la solidarité sociale ou du développement durable.
3/b - Connaître les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne.	- Citoyenneté française et citoyenneté européenne : principes, valeurs, symboles.	

## **Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres**

### **Objectifs de formation**

**1. Comprendre les raisons de l'obéissance aux règles et à la loi dans une société démocratique.**

**2. Comprendre les principes et les valeurs de la République française et des sociétés démocratiques.**

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a - Expliquer les grands principes de la justice (droit à un procès équitable, droit à la défense) et leur lien avec le règlement intérieur et la vie de l'établissement.	- Le rôle de la justice : principes et fonctionnement.  - Le règlement de l'établissement et les textes qui organisent la vie éducative.	- Du duel au procès, à partir d'exemples historiques ou littéraires.
1/b- Identifier les grandes étapes du parcours d'une loi dans la République française.	- La loi et la démocratie représentative. Leur lien avec la Constitution et les traités internationaux.	- L'usage d'Internet dans la vie sociale et politique.  - Sensibilisation aux risques d'emprise mentale.
2/a - Définir les principaux éléments des grandes déclarations des Droits de l'homme.	- Les différentes déclarations des Droits de l'homme.  - Le statut juridique de l'enfant.	- Élaboration d'un projet de règlement intérieur ou d'une modification de celui-ci.  - Évolution de la perception de la place de l'enfant dans l'histoire.  - La question du dopage à partir de plusieurs entrées relevant de la physiologie, de l'analyse des pratiques sociales et de la question du droit.  - Participation à des audiences au tribunal.

**Le jugement : penser par soi-même et avec les autres****Objectifs de formation**

**1. Développer les aptitudes à la réflexion critique : en recherchant les critères de validité des jugements moraux ; en confrontant ses jugements à ceux d'autrui dans une discussion ou un débat argumenté.**

**2. Différencier son intérêt particulier de l'intérêt général.**

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a - Expliquer les différentes dimensions de l'égalité, distinguer une inégalité d'une discrimination.	- Les différentes dimensions de l'égalité.  - Les différentes formes de discrimination (raciales, antisémites, religieuses, xénophobes, sexistes, homophobes...).	- Étude de l'influence des sondages d'opinion dans le débat public.  - La question des médias : dans le cadre de la Semaine de la presse, mener une réflexion sur la place et la diversité des médias dans la vie sociale et politique, sur les enjeux de la liberté de la presse.
1/b - Comprendre les enjeux de la laïcité (liberté de conscience et égalité des citoyens).	- Les principes de la laïcité.	- Travail sur la Charte de la laïcité.
2/a - Reconnaître les grandes caractéristiques d'un État démocratique.	- Les principes d'un État démocratique et leurs traductions dans les régimes politiques démocratiques (ex. : les institutions de la Ve République).	- Égalité et non-discrimination : la perspective temporelle et spatiale, la dimension biologique de la diversité humaine, sa dimension culturelle, l'expression littéraire de l'inégalité et de l'injustice, le rôle du droit, l'éducation au respect de la règle.  - Exercice du débat contradictoire.
2/b - Comprendre que deux valeurs de la République, la liberté et l'égalité, peuvent entrer en tension.	- Les libertés fondamentales (libertés de conscience, d'expression, d'association, de presse) et les droits fondamentaux de la personne.  - Problèmes de la paix et de la guerre dans le monde et causes des conflits.	

**L'engagement : agir individuellement et collectivement****Objectifs de formation****1. S'engager et assumer des responsabilités dans l'école et dans l'établissement.****2. Prendre en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement et développer une conscience citoyenne, sociale et écologique.**

Connaissances, capacités et attitudes visées	Objets d'enseignement	Exemples de pratiques en classe, à l'école, dans l'établissement
1/a - Expliquer le lien entre l'engagement et la responsabilité.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les responsabilités individuelles et collectives face aux risques majeurs.</li> <li>- La sécurité des personnes et des biens : organisations et problèmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Semaine citoyenne à l'occasion de l'élection des élèves délégués : procédure des candidatures, rédaction des professions de foi, règles du vote.</li> </ul>
2/a - Expliquer le sens et l'importance de l'engagement individuel ou collectif des citoyens dans une démocratie.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'exercice de la citoyenneté dans une démocratie (conquête progressive, droits et devoirs des citoyens, rôle du vote, évolution des droits des femmes dans l'histoire et dans le monde...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instances participatives associant les représentants des élèves.</li> </ul>
2/b Connaître les principaux droits sociaux.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'engagement politique, syndical, associatif, humanitaire : ses motivations, ses modalités, ses problèmes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les citoyens face aux risques naturels : à partir d'exemples de séismes, mener un travail sur les parts respectives des aléas naturels, des contextes sociaux et politiques, des responsabilités individuelles et collectives.</li> </ul>
2/c - Comprendre la relation entre l'engagement des citoyens dans la cité et l'engagement des élèves dans l'établissement.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rôle de l'opinion dans le débat démocratique.</li> <li>- L'engagement solidaire et coopératif de la France : les coopérations internationales et l'aide au développement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- À l'occasion du recensement des élèves âgés de 15 ans, faire comprendre le sens de cette opération, son lien avec la JDC et le rôle des citoyens dans la Défense nationale.</li> </ul>
2/d - Connaître les grands principes qui régissent la Défense nationale.	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La Journée défense et citoyenneté.</li> <li>- Les citoyens et la Défense nationale, les menaces sur la liberté des peuples et la démocratie, les engagements européens et internationaux de la France.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Étude d'une action militaire dans le cadre de l'Onu.</li> <li>- Création et animation de club ou d'association dans l'établissement, participation au foyer socio-éducatif et à l'association sportive.</li> </ul>